

CAHIER REVENDICATIF



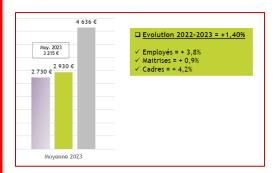
Répondre aux besoins PHYSIOLOGIQUES

Le salaire

En 2023, il y a eu près de 12% d'augmentation sur l'alimentation selon Familles rurales ; 6,13 % d'augmentation sur les loyers déjà très hauts en lle de France ; 11,9% sur l'énergie dont 16 % sur la seule électricité... Ce n'est pas l'augmentation de la valeur du point à l'ALJT qui passe de 1,175€ à 1,185€ qui va permettre aux salariés de vivre dans de bonnes conditions. La prime Ségur qui devait rattraper la baisse de revenu des travailleurs sociaux a été complètement avalée par l'inflation.



Depuis des années, nous constatons la baisse du poids des salaires dans le chiffre d'affaires de l'ALJT (Chiffres extraits du rapport 2023 de l'expert-comptable du CSE).



L'évolution des salaires, selon les chiffres de l'ALJT, entre 2022 et 2023 a été en moyenne pour les salariés permanents du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, de 1,40%. Ce chiffre est à rapprocher de l'augmentation de 12% d'inflation sur les prix de l'alimentation. L'augmentation pour les agents de maîtrise n'est que de 0,9%. (Chiffres extraits du bilan social 2023 produit par l'ALJT)

Par ailleurs, on constate que certains salariés nouvellement recrutés, perçoivent, pour le même emploi, une rémunération supérieure à celle de salariés ayant 10 ans d'ancienneté!

Nous demandons:

- Une augmentation de 10% qui correspond à l'inflation subie par les salariés, soit une valeur de point de 1,3035 €
- Une revalorisation des bas salaires
- Une revalorisation des salaires des agents de maîtrise, en particulier, des chargés dans les résidences
- Une meilleure reconnaissance de l'ancienneté et de l'expérience
- Une équité entre les anciens salariés et les nouveaux salariés
- Une priorisation des augmentations collectives sur les augmentations individuelles
- Une clarification des attributions des augmentations individuelles

Les conditions de travail

Nous demandons:

- Un lieu adapté pour manger
- Une douche pour se laver après des travaux salissants
- L'adaptation du travail à la personne et notamment à sa santé
 - o Prévenir tout risques d'altération de la santé (prévention primaire)
- Des accords pour les "Séniors" pour :
 - o Améliorer les conditions de travail et prévenir les situations de pénibilité.
 - o Anticiper l'évolution des carrières professionnelles.
 - o Développer des compétences et des qualifications, accès à la formation.
 - o Transmettre des savoirs et des compétences et développer le tutorat.
 - o Aménager les fins de carrière et de la transition entre activité et retraite.
 - Fixer un objectif chiffré de maintien dans l'emploi des salariés de 55 ans et plus et des recrutements des 50 ans et plus dans l'entreprise.

"À la fin, c'est nous qu'on va gagner et si on n'a pas gagné...

C'est que ce n'est pas fini !"